

Sus à l' «occitan », arnaque destinée à démembrer la France !

écrit par Jean Lafitte | 6 août 2015



Alerte : l'« occitan » pour démembrer la France !

Le site du [Nouvel Obs](#) affiche depuis peu le commentaire suivant (copié-collé fidèle, seuls les **gras** sont de moi) :

« [Julien Briere](#) a posté le 1 août 2015 à 17h26

je suis **occitan** ma langue n'est pas régionale [...]

« pour se liberer du colonialisme culturel, mais encore plus économique parisien , **une seule solution , l'indépendance** dans le cadre de l'europe des régions ; **occitans** , apprenez votre histoire »

Or M. Brière n'est qu'un de ceux qui font de l'« occitan » le coin que l'on enfonce dans la fente des langues régionales pour faire éclater la France. La carte ci-après déjà

reproduite dans mon [article précédent](#), ne laisse aucun doute sur le but poursuivi.

Si le Parlement vote le [projet de loi](#) autorisant la **Ratification de la Charte européenne des langues régionales**, **l'article 3 § 1 de la Charte exige que la ratification s'accompagne de la liste des langues que la France entend protéger**, avec pour chacune, selon sa situation réelle, les mesures qu'elle entend lui appliquer. **Or si l'on ne s'en avise à temps cette liste consacrerait la négation des langues d'oc réelles au profit de ce fameux « occitan » qu'une habile infiltration des services de l'État a installé dans la doxa des ministères de l'Éducation et de la Culture.**

Mais avant d'entrer dans le détail de cette manipulation, rappelons un peu l'Histoire chère à M. Brière. Hormis la Provence qui appartenait à la Lotharingie, **tout le territoire de la prétendue « Occitanie » était DANS LA FRANCE dès le partage de Verdun de 742.** Les usurpations féodales fractionnèrent de fait cette France, **sans jamais voir naître une unité « occitane »** et ce n'est que par la patiente action des rois que ces terres revinrent sous leur autorité au XIII^e s. **Mais avant le XX^e s., on n'a encore jamais rencontré un habitant de ces terres qui se fût appelé « occitan » ou ait usé de ce nom pour sa langue.**

Quant au meneur de [l'« Occitanie » politique](#), M. Grosclaude, il est né en 1958 à Chinon d'un père « né en Lorraine [et] plutôt Nordiste » et d'une mère Tourangelle, enseignants mutés à leur demande en Béarn en cette même année 1958. Cela aussi, c'est de l'Histoire !

Revenons maintenant à l'entrée de l'« occitan » dans la doxa. En vue de la ratification de la dite *Charte*, les ministres de l'éducation nationale et de la culture chargèrent le professeur Bernard Cerquiglioni d'établir la liste des « langues parlées sur le territoire de la République [...] par

les citoyens français [et qui correspondant aux critères prévus par la Charte ». La lettre était du 22 décembre 1998 et le rapport était attendu « avant le 30 janvier 1999 » (!).

Ce spécialiste de l'ancien français ne put pourtant « s'empêcher de noter combien faible est notre connaissance de nombreuses langues que parlent des citoyens français » ; il consulta douze « scientifiques », mais d'emblée, pour les domaines d'oïl et d'oc qui couvrent la presque totalité du territoire européen de la France, "les dés étaient pipés" : pour le premier, la regrettée Mme Marie-Rose Simoni était présentée comme spécialiste des « **langues d'oïl** » et Jean-Philippe Dalbéra, de l'« **occitan** ». S'y ajoutait Jean Salles-Loustau, inspecteur général de l'éducation nationale chargé des langues régionales, connu comme **occitaniste** et qui avait déclaré à la presse, le 15 mars 1995 : « **On n'est pas là pour enseigner le patois. Le patois est mort, c'est l'occitan qui reste** ». Or le **patois**, c'est l'authentique langue patrimoniale reçue des ancêtres et que l'on parle encore dans les campagnes, tandis que l'occitan est une langue arbitrairement définie par des grammairiens coupés des locuteurs, qui n'y reconnaissent pas leur langue, à l'écrit comme dans ce qu'ils entendent des enfants qui l'apprennent.

1. Cerquiglini rendit son rapport en avril. Et voilà qu'on y retrouve l'opposition affichée dès le début de l'enquête entre huit « **langues d'oïl** » au pluriel et un « **occitan** » obstinément unique, avec une justification qui a tout de la pirouette : « L'unité linguistique est en effet fort nette, même si une diversité interne est perceptible. ».

Mais il y a encore deux ans on pouvait lire cet aveu sur le site du ministère de la culture : « **Le fait que l'on parle aujourd'hui de langues d'oïl (au pluriel) et de dialectes d'oc, mais de langue occitane (au singulier), est un choix politique et non scientifique, répondant aux enjeux du moment.** » (« Langues régionales et "trans-régionales" de

France », par Charles de Lespinay, 20 janvier 1999). Pour un travail « scientifique », c'est raté !

Même si la plupart de mes lecteurs pensent avec quelques raisons que tout cela n'est que querelle entre petits clans méridionaux, IL FAUT VOIR LA CONSÉQUENCE POUR LA FRANCE de cette manipulation : L'artifice « OCCITAN » FONDE L'« OCCITANIE » et celle-ci VEUT COUPER LA FRANCE EN DEUX.

De plus, on a déjà observé que l'enseignement de l'« occitan » s'accompagne souvent d'un véritable propagande occitaniste qui forme des gens comme M. Brière. En témoignait même fièrement Mme Chantal Tuheil, professeur d'« occitan » à Pau : « La propre fille de Chantal Mai (Marie), quinze ans, s'est **modelée dans le moule de la calandreta** et poursuit son cursus à option. » [option « occitan » en collège ou lycée] (interview du 18 février 2008).

Tous ceux qui aiment la France, de Dunkerque à Port-Vendres, doivent donc se mobiliser pour ALERTE D'URGENCE LES ÉLUS.

Et juridiquement, IL FAUT DONNER LA PAROLE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, que l'article 75-1 de la Constitution met au premier rang pour la conservation du patrimoine que sont leurs langues régionales. L'exemple vient de nous être donné par la commune d'**Aigremont** dans le Gard, qui par délibération de son conseil municipal a désigné sa langue régionale comme étant le **cévenol**... largement méconnu hors de son terrain. Affaire à suivre !



Jean Lafitte